

Date rédaction	06/2021	Lieu	Visioconférence	Version	V1
Rédacteur	APN	Date réunion	02/06/2021	Pr	Ex
Prénom et nom		Organisme		Pr	Ex
Membres du conseil portuaire					
M. Jean Morin	Président			X	
Représentants du concessionnaire					
Mme Frédérique Boury	Titulaire			X	
M. Philippe Pellerin	Titulaire			X	
M. Jacques Coquelin	Suppléant				
M. Jean Lepetit	Suppléant				
Représentants du conseil municipal de Portbail					
M. Francis D'hulst	Titulaire			X	
M. René Jossic	Suppléant				
Représentants personnel du concessionnaire					
M. Olivier Lemaigen	Titulaire			X	
M. Kevin Mouchel	Suppléant			X	
Représentants personnel gestion des ports					
M. Thierry Leteissier	Titulaire			X	
M. Laurent Clergeau	Suppléant			X	
Représentant de l'activité pêche					
M. Alfred d'Aigremont	Titulaire				X
M. Claude Bertot	Titulaire				
M. Hélier d'Aigremont	Suppléant				
M. Patrick Bertot	Suppléant				
Représentants de l'activité plaisance					
M. Fabrice Mouchel	Titulaire				
M. Yannick Lecerf	Titulaire			X	
M. Eric Lepongeon	Titulaire			X	
M. Michel Hamelin	Titulaire				
M. Jean-Pierre Ombronne	Suppléant				
M. Jean-Marc Gautier	Suppléant				
M. Hubert Manson	Suppléant				
M. Jean-Marie Jeanne	Suppléant				
	Poste vacant plaisance	Suppléant			
Représentants de l'activité commerce					
M. Edouard Maillet	Titulaire				X
	Titulaire				
M. Michel Traisnel	Suppléant				
	Suppléant				
Autres participants					
M. François Rousseau	Conseiller départemental			X	
M. Stéphane Gautier	Directeur de la mer, des ports et des aéroports			X	

Le conseil portuaire du port de Port-Bail s'est réuni le 2 juin 2021, en visioconférence, sous la présidence de **M. Morin**, représentant le président du conseil départemental.

M. Morin souhaite la bienvenue aux membres du conseil portuaire puis ouvre la séance et invite **M. Leteissier** à procéder à l'appel des membres. Constatant que le quorum est atteint conformément aux dispositions prises par l'Etat concernant la prolongation de l'état d'urgence sanitaire, il aborde le premier point à l'ordre du jour de la réunion et invite **M. Leteissier** à les présenter.

I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL PORTUAIRE DU 10 DECEMBRE 2020

M. Morin demande s'il y a des commentaires sur ce compte rendu.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

II - RAPPORTS D'ACTIVITÉ 2020

M. Leteissier présente le rapport d'activité 2020.

- port de pêche : 4 navires ;
- port de plaisance : sur 315 emplacements :

2020 : 300 contrats à l'année. Le nombre de bateaux visiteurs s'est élevé à 66 soit 307 nuitées.

M. Mouchel précise que la baisse de fréquentation est liée à la crise sanitaire de la Covid 19 mais qu'une hausse des visiteurs Français a été enregistrée.

III - COMPTE DE RESULTAT 2020

M. Leteissier présente le compte de résultat 2020.

M. Morin demande s'il y a des observations, en l'absence de questions, il demande l'avis des membres sur ce budget.

Il est approuvé à l'unanimité.

IV- DOMAINE TECHNIQUE

Travaux dans le périmètre de la concession réalisés en 2020 et ceux prévus en 2021 :

M. Leteissier invite le gestionnaire à présenter les travaux réalisés en **2020**.

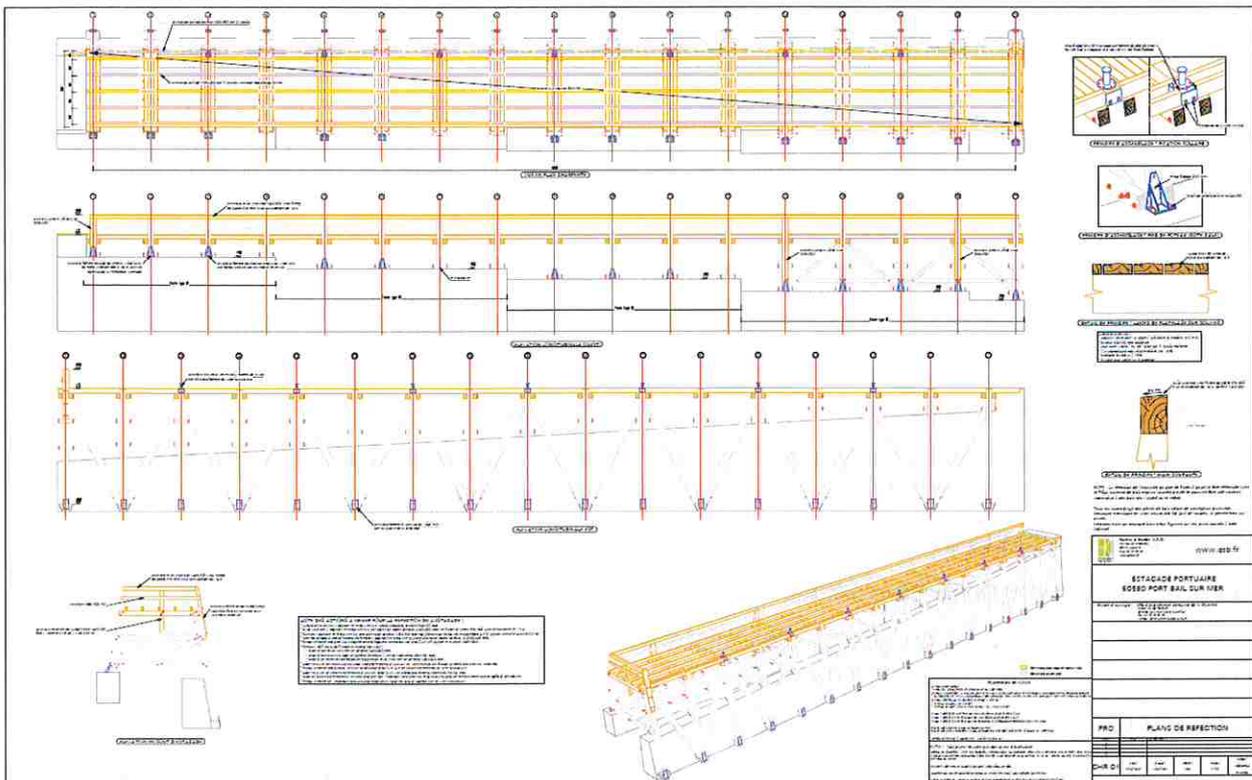
M. Lemaignan présente les travaux réalisés :

- maintien des profondeurs du bassin d'échouage au niveau du ponton C. Déplacement de sable par voie terrestre et gravillonnage terre-plein Est, par la société EUROVIA pour un montant de **58 166,09 € TTC** ;
- fourniture et pose d'un garde-corps sur le ponton d'accès à la panne A par la société PORALU pour un montant de **6 605,94 € TTC** ;
- dossiers réglementaires pour le maintien des profondeurs du chenal d'accès et du port d'échouage par la société IDRA, pour un montant de **12 798,00 € TTC** ;
- prélèvement et analyse de sédiments marins dans le chenal du port de Port-Bail par la société LABEO pour un montant de **3 192,71 € TTC**.

Il poursuit en présentant les travaux prévus en **2021** :

- estacade du port de Port-Bail-sur-mer : missions Diagnostic, PRO et DQE :
 - bureau d'études QSB 4 960 €
 - estimation des travaux : 250 000 €
- maintien des profondeurs de la zone d'échouage :
 - Mastellotto TP : 22 592 m3 : 71 447 €
- travaux de confortement de la jetée et du quai Ouest
 - (y compris la cale du bureau du port) : 101 970 €

Il présente l'étude sur l'estacade :



M. Leplongeon demande des précisions sur ce que comprend les travaux de confortement de la jetée et du quai Ouest pour un montant de 101 970 €.

M. Lemaigen répond que cela intègre les travaux sur le quai, le musoir et la cale.

M. Clergeau précise que cela comprend également la reprise de la maçonnerie, des joints, le nettoyage des parements, le repositionnement de pierres et l'injection de béton dans les cavités sur le musoir et la jetée du quai Ouest. Quelques désordres ont été relevés à l'extrémité de l'estacade, le couronnement en haut de la cale, le comblement des fissures ainsi que le rejointoiement de la cale sont prévus.

M. Leplongeon demande s'il est prévu le remplacement de la potence pour le démantèlement des bateaux.

M. Lemaigen indique que ces travaux n'ont pas été intégrés dans les prévisions.

M. Leplongeon demande à qui incombera la responsabilité en cas d'accident.

M. Lecerf informe que l'association des plaisanciers, lors d'un changement de corps mort a utilisé la potence et il a été relevé lors de la descente du matériel des « sauts » dans le mécanisme.

M. Leplongeon interroge sur la possibilité de récupérer une potence sur un autre port.

M. Lemaigen indique qu'il faudrait étudier cette possibilité, une potence est stockée à l'agence portuaire nord.

M. Leteissier demande si elle est adaptée, et demande si la vérification du matériel en place a été effectuée par une société de certification.

M. Mouchel confirme que cela a été fait.

M. Morin demande que ce problème soit examiné rapidement, et engage à vérifier les commentaires notés sur le compte rendu du contrôle réalisé.

M. Mouchel indique que la charge maximum est de 250 kg.

M. Lecerf fait part de son étonnement sur le montant de l'étude de l'estacade.

M. Morin répond que le montant est dans la moyenne de ce qui est pratiqué.

M. Clergeau précise qu'il s'agit d'un rapport complet, le bureau d'étude ayant réalisé le plan pour les travaux de confortement. Le montant est correct par rapport au travail rendu.

M. Morin informe qu'au vu des éléments et du coût, cet ouvrage faisant partie des éléments portuaires il apparaît souhaitable de revoir ce projet l'an prochain.

M. Leplongeon demande ce qu'il en est du financement Européen à hauteur de 60 à 70 %.

M. Morin explique que ces fonds sont liés à l'activité pêche et ne peuvent être demandés que si l'estacade ne sert qu'à cette activité.

M. Lemaigen informe qu'une réflexion avait été engagée sur un ponton échouable dédié à la pêche qui pouvait prétendre aux fonds FEAMP.

M. Rousseau fait part qu'il est d'accord avec **M. Morin** et qu'il est préférable d'attendre.

M. Morin précise que la SPL ne supporterait pas seule tous les travaux, cela se réaliserait avec une participation du Département, si réalisation il y avait.

M. Leplongeon explique que l'estacade n'est pas utilisée par les plaisanciers, un seul navire de pêche l'emploie, et pense que la SPL n'a pas à financer cet ouvrage.

M. Rousseau souligne que des avis différents à ce sujet sont apparus et qu'il faudra en reparler.

M. Morin indique que ce sujet sera étudié avec la municipalité pour trouver une solution.

M. Gautier prend note que ce projet d'avenir devra faire partie de discussions avec la nouvelle assemblée départementale et la commune.

M. Rousseau précise que tous les plaisanciers ne sont pas opposés à ce projet.

M. Lecerf répond que la majorité des plaisanciers ne souhaitent pas que la SPL finance cette estacade, et préférerait que le financement soit fléché sur le bureau du port.

M. Lecerf demande que ces échanges soient notés au compte rendu de séance.

M. Morin confirme que ce sera noté au compte rendu afin que les souhaits des uns et des autres soient rapportés.

Point sur le désensablement :

M. Clergeau présente le dispositif de mise en place de « bigs bags » afin de limiter l'amas de sédiments en entrée de port. Il explique que le havre de Port-Bail a tendance à se combler et qu'il faut noter que le banc de sable est une barrière bloquante qui se reforme régulièrement malgré les opérations de dragage.

M. Leplongeon demande s'il y a la possibilité de déplacer les sédiments vers les « 3 arches ».

M. Lecerf propose qu'une rencontre sur place soit fixée.

M. Leplongeon s'interroge sur le sable entreposé devant l'école de voile.

M. Gautier informe qu'une étude bathymétrique doit être effectuée et doit se rapprocher de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM).

M. Morin demande des précisions sur le dispositif des « bigs bags ».

M. Gautier précise que ce serait expérimental mais sans certitude de résultat.

M. Leplongeon demande que le lit de la rivière situé au-devant des enrochements soit creusé à 2 mètres de profondeur.

M. Gautier souhaite que ces deux projets soient dissociés.

M. Leplongeon fait part qu'il préfère que la rivière soit creusée.

M. Gautier propose de chiffrer et de caler le côté administratif.

M. Morin souligne que la solution des « bigs bags » peut apporter une plus-value.

M. Gautier demande si des membres du conseil portuaire connaissent la raison du déplacement de la rivière.

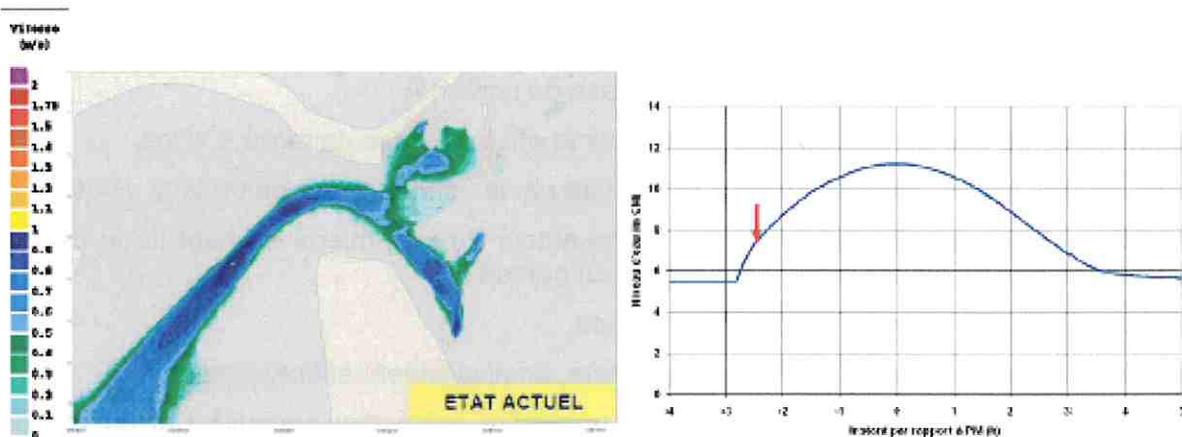
M. Lecerf explique qu'à l'origine la rivière ne passait pas au pied de la digue mais le passage répétitif d'engins d'une société qui opérait pour le maintien du niveau, a contribué au changement du cours de la rivière.

M. Gautier indique que la création d'une tranchée implique obligatoirement son entretien sans avoir de garantie de réussite.

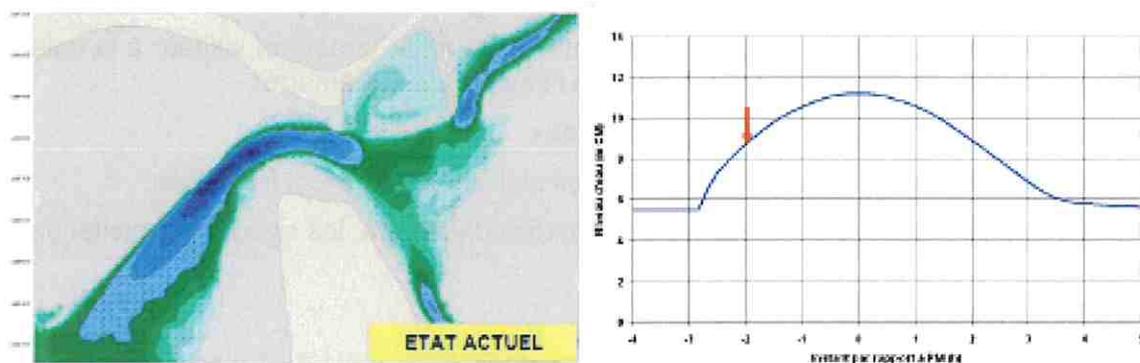
Relevé des courants marins :

M. Leteissier présente le relevé dans le havre des courants marins.

Marée de vive-eau C=92 - Champs de courants à PM – 2h30min



Marée de vive-eau C=92 - Champs de courants à PM – 2h



V - POINT 2020 SUR L'ACTUALISATION, LA RECEPTION ET LE TRAITEMENT DES DECHETS

M. Leteissier présente le plan de réception et traitement des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison des navires du port de Port-Bail qui a été actualisé par arrêté n°2020-84 du président du conseil départemental de la Manche en date du 3 février 2020.

L'année 2020 n'a occasionné aucune procédure de signalement des insuffisances des installations de réception.

VI - PRESENTATION SIGNALÉTIQUE

M. Leteissier présente le projet de signalétique portuaire qui va être mise en place par le Département. Il est prévu d'installer un totem sur le port de Port-Bail.



Au carrefour de la route de la plage (D15) et de la route d'accès à la cale et au bureau du port. À l'entrée du parking du port.

M. Leplongeon demande si un 2^e panneau est prévu.

M. Morin répond qu'il y a la possibilité d'en prévoir un second.

M. Rousseau demande que ce projet soit étudié en concertation avec la mairie.

M. Leplongeon souhaite décaler l'implantation du totem prévu sur la présentation, vers la droite.

M. Gautier confirme que cela va être étudié.

VII - QUESTIONS DIVERSES

M. Morin demande s'il y a des questions.

M. Lecerf indique qu'il manque des racks à vélos en face du ponton A.

M. Lemaigen confirme que **M. Laidet** avait plaidé pour la mise en place de racks à vélos.

M. Rousseau informe qu'une réflexion globale est menée par la commune sur un projet « vélos ».

M. Lecerf souligne le travail effectué par la commune autour du « palmier » en haut de la cale de mise à l'eau, il demande ce qui est prévu pour l'accès au ponton A.

M. Gautier répond que des graviers ont été mis en place.

M. Leplongeon précise qu'avant l'étalement des graviers, un nivellement est nécessaire.

M. Lecerf indique que le « grattage » effectué par l'entreprise a été trop superficiel et qu'il faudra veiller à une remise en état. Il demande la mise en place d'un point d'eau et d'éclairage au ponton A, et précise que ces demandes ont déjà été signalées.

M. Mouchel explique que des devis ont été demandés concernant le point d'eau. En ce qui concerne l'éclairage, il faudrait que ce soit inscrit dans un projet global.

M. Lecerf demande s'il y a la possibilité d'étudier un moyen afin de relier le ponton visiteur à la cale par un ponton souple, afin que les plaisanciers qui mettent à l'eau puissent s'amarrer.

M. Lemaigen fait part que ce projet peut s'avérer très couteux.

M. Lecerf demande qui effectue le nettoyage du port, et si les plaisanciers doivent le réaliser.

M. Lemaigen précise que ce n'est pas aux usagers des pontons de le faire, les agents d'exploitation du port l'effectuent.

M. Lecerf souligne que ce n'est pas mis en place par la SPL.

M. Morin répond que le nettoyage est du ressort des agents de la SPL, mais qu'il n'est pas interdit aux plaisanciers de l'effectuer une fois par an.

M. Rousseau confirme que cela peut être une implication citoyenne.

M. Lecerf fait part de son impression, à savoir que le port de Port-Bail est le « parent pauvre » de la SPL et s'interroge sur l'implication demandée aux usagers de Port-Bail, alors que ce n'est pas le cas pour les ports de Saint-Vaast-la-Hougue, Carteret et Granville. Il informe de la mise en place d'un bac à marée au ponton A.

Aucune autre question n'étant formulée, **M. Morin**, précise que ce conseil est le dernier de la mandature, remercie les participants et lève la séance.

Saint-Lô, le 12 juillet 2021

Le président du conseil portuaire,

Jean Morin

